

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : **23** Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Olivier BAREILLE, Anne-Virginie POUSSE, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU, Laurence MEUNIER, Jean-Marc CHAPPAZ, Fanny LEBAYLE, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Virginie BLAISON, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Absents excusés : Gilbert BERTRAND, Béatrice BOULANGE, Emeric MOREL, Christel DECATOIRE, Eliane BERTIN, Renée TORRES

Pouvoirs : **5** Gilbert BERTRAND à Laurent FOUGEROUX
Emeric MOREL à Monia FAYOLLE
Christel DECATOIRE à Olivier BAREILLE
Eliane BERTIN à Jacques MEILHON
Renée TORRES à Hugues JEANTET

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation : 18 octobre 2022

Date d'affichage de la convocation : 18 octobre 2022

Délibération n° 8

Délibération n° 062/2022 – Rapport d'activités 2021 de la CCVL

La commune de Grézieu-la-Varenne fait partie de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) qui regroupe huit communes : Brindas, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Sainte-Consorce, Thurins, Vaugneray et Yzeron.

La coopération intercommunale offre l'avantage de pouvoir mettre en commun des ressources au service d'objectifs communautaires. Cette solidarité permet à la CCVL de réaliser des équipements et d'assurer des services ne pouvant être assurés par une commune seule et d'utiliser et de mettre en valeur la diversité du territoire au service de tous.

La CCVL a transmis le 21 septembre 2022 son rapport d'activités 2021 accompagné des comptes administratifs suivants :

- Budget principal ;
- Budget annexe environnement ;
- Logement social ;
- PAE Clapeloup Sainte-Consorce ;
- PAE Les Andrés II ;
- PAE de Maison Blanche Vaugneray ;
- PAE Zone Lats II ;
- PAE La Goyenche ;
- Au Malval ;
- OT Vallons du Lyonnais.

En application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-39,

CONSIDERANT le rapport d'activités 2021 de la CCVL,

OUI l'exposé,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2021 de la CCVL.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

